

<b>Numéro</b>	<b>DL230606-AVB01</b>	
<b>Nature de l'acte</b>	Délibération	
<b>Matière</b>	Domaines de compétences par thèmes - Environnement	
<b>Objet</b>	Avis sur la reprise de travaux de géothermie profonde sur le site d'Illkirch-Graffenstaden	

---

## VILLE D'ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

---

### Extrait du registre des délibérations Conseil Municipal du 13 juin 2023 à L'illiade

L'an deux mil vingt-trois le treize juin à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni à L'illiade sur convocation et sous la présidence de Monsieur Thibaud PHILIPPS, Maire.

**Etaient présents :**

PHILIPPS Thibaud, Maire, SAIDANI Lamjad, SEIGNEUR Sylvie, SCHEUER Serge, DREYFUS Elisabeth, HERR Isabelle, RICHARD Yvon, COMBET-ZILL Marie, HAAS Philippe, GALLER Lisa, Adjoint, PFISTER Luc, FRUH Hervé, STEINHART André, KIEHL Fabrice, HEIM Valérie, CLAUS Stéphanie, MASSÉ-GRIESS Dominique, HERBEAULT Cédric, CASTELLON Martine, LELEU Bénédicte, GENDRAULT Pascale, LEVY Thomas, KOUJIL Soufiane, FRUH Marie-Josée, Conseillers

**Etaient absents :**

- Monsieur Ahmed KOUJIL ayant donné procuration à Monsieur Thibaud PHILIPPS
- Monsieur Jean-Louis KIRCHER ayant donné procuration à Monsieur Lamjad SAIDANI
- Madame Sandra DIDELOT ayant donné procuration à Madame Marie-Josée FRUH
- Madame Davina DABYSING ayant donné procuration à Monsieur Soufiane KOUJIL
- Madame Marie RINKEL ayant donné procuration à Madame Lisa GALLER
- Madame Séverine MAGDELAINE ayant donné procuration à Madame Bénédicte LELEU
- Madame Barbara RIMLINGER ayant donné procuration à Monsieur Thomas LEVY
- Madame Béatrice LONGEHAL ayant donné procuration à Madame Martine CASTELLON
- Monsieur Claude FROEHLY
- Monsieur Emmanuel BACHMANN
- Monsieur Rémy BEAUJEU

**Secrétaire de séance :** Monsieur Alexandre VINCENT-BEAUME  
Directeur Général des Services

---

Nombre de conseillers présents :	24
Nombre de conseillers votants :	32
Date de convocation et affichage :	7 juin 2023
Date de publication délibération :	15 juin 2023
Date de transmission au Contrôle de Légalité :	15 juin 2023

Accusé de réception en préfecture 067-216702183-20230613-DL230606-AVB01-DE Date de réception préfecture : 15/06/2023
--

<b>Numéro</b>	<b>DL230606-AVB01</b>	1/3
<b>Matière</b>	8.8.Domains de compétences par thèmes - Environnement	

## **AVIS SUR LA REPRISE DE TRAVAUX DE GÉOTHERMIE PROFONDE SUR LE SITE D'ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN**

Conformément à l'arrêté préfectoral du 15 avril 2021 notifié suite aux évènements de Vendenheim, les opérations de forage, terrassement et stimulation sont actuellement suspendues sur le site d'Illkirch-Graffenstaden.

Mme la Préfète sollicite, auprès de M. le Maire, l'avis de la commune concernant la Demande d'Autorisation de Travaux Miniers (DAOTM) à Illkirch-Graffenstaden, dans le cadre du permis exclusif de recherche de gîtes géothermiques à haute température dit « permis d'Illkirch-Erstein »

La société Electricité de Strasbourg (ES) a en effet sollicité, le 5 juillet 2021, l'ouverture de nouveaux travaux miniers sur le site de la commune d'Illkirch-Graffenstaden.

Ces derniers concernent la foration de deux nouveaux puits d'une profondeur maximale de 3 500 m, un de captage et un de réinjection, à partir de la plateforme existante du site d'Illkirch, dans un but de production locale et décarbonée de chaleur (chauffage urbain) et d'électricité.

Si, après réalisation des deux puits, la ressource devait être validée la société ES pourrait enclencher la réalisation sur le site d'une centrale géothermique à cogénération.

Après fourniture d'un addendum relatif à la maîtrise des risques sismiques induits, la Préfecture a déclaré la demande complète sur la forme.

Conformément à l'article R. 122-7 du code de l'environnement, il est demandé à la commune d'émettre un avis afin que ce dernier soit joint au dossier d'enquête publique prévue dans le cadre de la procédure d'instruction.

Le 24 septembre 2021, la Mission d'Information et d'Evaluation (MIE), constituée afin de documenter les faits et d'éclairer l'EMS et ses communes membres concernées, sur les politiques énergétiques et plus particulièrement sur le recours à la géothermie profonde, a communiqué ses conclusions.

La MIE établit notamment un manque d'information important à l'échelle des collectivités et des citoyens.

*« La communication entourant ces projets s'est avérée insuffisante. (...) »*

*« Dans ce contexte, l'Eurométropole a accusé un déficit de prise en compte des craintes exprimées, qui auraient dû ouvrir sur un dialogue accru entre citoyens et collectivités. Le débat entre maires au sein de l'Eurométropole a été insuffisant, ne permettant pas de partager les enjeux de la géothermie, ni d'offrir aux maires les informations suffisantes pour alimenter le débat au sein de leurs communes. »*

<b>Numéro</b>	<b>DL230606-AVB01</b>	2/3
<b>Matière</b>	8.8.Domains de compétences par thèmes - Environnement	

Afin d'éviter de reproduire les mêmes erreurs, la MIE a préconisé un certain nombre de recommandations avant la reprise des travaux de géothermie profonde et ceci afin de garantir la bonne compréhension des objectifs et l'acceptation du projet par les citoyens.

« 3.3 Les conditions de développement des projets de forage

- CONNAISSANCE SCIENTIFIQUE DES GISEMENTS GEOTHERMAUX
- ACCOMPAGNEMENT SCIENTIFIQUE DES PROJETS
- TRANSPARENCE DES PROJETS
- CAPACITATION CITOYENNE
- ACCORD DES COMMUNES CONCERNEES – CONSENSUS TERRITORIAL
- PARTICIPATION PUBLIQUE ET CITOYENNE LOCALE A LA GOUVERNANCE DES PROJETS – REVISION DU SCHEMA DIRECTEUR DES ENERGIES »

Concernant l'opportunité de reprise des travaux la MIE préconise les 4 prérequis suivants:

« CONNAISSANCE avérée et partagée de la ressource ciblée et suivi scientifique avant et pendant le développement et l'exploitation des projets ;

CONSENSUS territorial pour les projets dans les communes concernées ; la MIE appelle l'EMS à tout mettre en œuvre pour que les communes concernées soient étroitement associées aux projets qui les concernent et pour s'assurer de leur adhésion à ces projets ;

COOPERATION entre l'opérateur et le territoire, à travers la recherche d'une implication publique et citoyenne dans la gouvernance des projets ;

Respect des méthodologies de projet éprouvées et internationalement reconnues (Best practice), sous le CONTRÔLE d'experts indépendants et d'un suivi associant collectivités et citoyens. »

Pour mémoire le projet de géothermie profonde sur le site d'Illkirch-Graffenstaden devait alimenter le futur réseau de chaleur urbain du sud de l'Eurométropole. Son interruption en 2021 a induit l'arrêt du projet de déploiement d'un réseau de chaleur urbain.

Par délibération du 12 mai 2023, l'EMS, compétente sur le déploiement des réseaux de chaleur sur le territoire métropolitain, a fait voter la mise à disposition de 350 000 € HT dédiés à la réalisation de nouvelles études visant à identifier toutes les sources d'énergie (solaire, chaleur fatale, biomasse ...) pouvant se substituer à la géothermie profonde pour alimenter un futur réseau de chaleur sur notre territoire.

Les résultats de ces études pourront être à l'origine d'une révision du schéma directeur des énergies et notamment du pourcentage d'énergie issue de la géothermie dans la production locale d'ENR.

<b>Numéro</b>	<b>DL230606-AVB01</b>	3/3
<b>Matière</b>	8.8.Domains de compétences par thèmes - Environnement	

**Considérant** l'absence d'intéressement de la collectivité dans la gouvernance du nouveau projet,

**Considérant** l'absence de participation des associations au projet interdisant, de fait, toute possibilité de contre-expertise citoyenne,

**Considérant** l'absence d'informations, de consultation et de médiation avec les citoyens,

**Considérant** l'étude initiée par l'EMS en 2023 pouvant reconsidérer la part d'énergie issue de la géothermie dans la production globale d'ENR sur le territoire métropolitain,

**Considérant** l'absence de compétences techniques de la commune pour émettre un avis circonstancié sur l'incidence de ces nouveaux travaux sur les risques sismiques,

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

- d'émettre un avis **défavorable** à la Demande d'Autorisation de Travaux Miniers (DAOTM) formulée par la société ES.

**Le Conseil Municipal,**  
**après en avoir délibéré,**  
**adopte, à la majorité, la présente délibération.**

**Pour : 27**

**Contre : 5** CASTELLON Martine, LELEU Bénédicte, MAGDELAINE Séverine,  
LONGECHAL Béatrice, GENDRAULT Pascale

Pour extrait conforme

Le Maire



Thibaud PHILIPPS

Le secrétaire de séance



Alexandre VINCENT-BEAUME